



Association Francis Hallé
pour la forêt primaire

PROCÈS VERBAL

de l'assemblée générale tenue le 10 juin 2023 à Montpellier

L'assemblée générale ordinaire de l'association s'est tenue de 14h à 17h30.

65 personnes étaient présentes, 58 avec droit de vote et 330 pouvoirs avaient été adressés à l'association.

Les rapports présentés à l'AG figurent en version intégrale en annexe de ce procès-verbal.

1) Rapport moral et rapport d'activités

Dans son ouverture de l'assemblée générale Francis Hallé, président, a évoqué son émotion de se retrouver dans ce lieu après 25 ans d'enseignement de la botanique et tous les bons souvenirs qu'il en conserve. Il est pour lui essentiel que les présents profitent de ce moment pour poser toutes les questions qu'ils peuvent avoir concernant notre projet et l'association.

À sa suite Éric Fabre, secrétaire général, a présenté le rapport d'activité au nom du conseil d'administration (voir Annexes). Une très riche discussion s'en est suivie. Parmi les nombreux thèmes évoqués et questions posées, on relevait notamment des demandes d'informations sur les critères de sélection des zones évoquées pour la future forêt, sur la manière dont seront prises en compte les infrastructures et habitations existantes sur les zones concernées, mais aussi des demandes de précisions sur les « aspérités dans le débat public » évoquées par Éric Fabre. De riches échanges ont eu lieu sur les questions d'aménagement du territoire et de politiques publiques locales. Suggestions intéressantes également autour d'un travail collaboratif en réseau, permettant une contribution élargie d'adhérents à nos réflexions.

A l'issue des débats le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité (Résolution n°1)

2) Perspectives d'actions 2023-2024

Après les présentations et adoptions des différents rapports, la seconde partie de l'assemblée générale a été consacrée à une discussion sans vote sur les perspectives d'action pour l'année à venir. Éric Fabre, au nom du conseil d'administration, a exposé ces perspectives au niveau du développement du projet (territorialisation), d'organisation de l'association et de communication (Voir Annexes).

Dans la discussion avec l'assemblée sont notamment venues des propositions visant à inclure le projet dans une zone encore plus vaste qui comprendrait des zones lisières, en lien avec l'UNESCO : l'association est déjà en contact avec l'institution pour discuter d'une éventuelle labellisation « Man&Biosphere » de la zone. Des questions ont émergé sur l'aspect juridique du projet, et notamment la complexité induite par le caractère transfrontalier. Éric Fabre a indiqué les démarches et prises de contact effectuées auprès de parlementaires français et européens. Ont été également abordées les démarches pédagogiques de l'association et notamment son souhait d'investir de nouveaux champs tels que le jeu vidéo, les jeux de rôle pour la mise en place des concertations, etc.

3) Rapport financier

Roger Tardy, trésorier, a présenté le rapport financier de l'association sur le bilan de l'année 2022. (*Voir synthèse dans les Annexes*). La présentation a été nourrie des éléments détaillés de nos comptes.

Le rapport financier a été adopté à l'unanimité. (Résolution n°2)

4) Affectation des disponibilités

Roger Tardy, trésorier, a proposé dans le cadre de son rapport financier une résolution visant à l'affectation de 150 000 € de disponibilités en fonds associatif. L'objectif est d'assurer à l'association une solide base financière pour ses projets futurs.

Cette résolution n°3 a été adoptée à l'unanimité.

5) Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes

Nomination d'un Commissaire aux Comptes, M. Paul-Etienne Colin Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes au sein du cabinet FIDECO à Limoges.

Cette résolution n°4 a été adoptée à l'unanimité.

Les résolutions n°5 et n°6 (vérification des comptes de l'année 2022 par M. Colin, et rapport) ont été adoptées à l'unanimité.

6) Conseil d'administration

L'Assemblée Générale a élu son conseil d'administration (Voir PV de l'élection dans les Annexes).

Le conseil a été ensuite adopté à l'unanimité (Résolution n°7)

Sont désignés membres :

1. Jérôme Bouvier, réalisateur, directeur de la photographie
2. Pierre Chatagnon, naturaliste
3. Gilbert Cochet, naturaliste, expert auprès du conseil de l'Europe et du Museum National d'Histoire Naturelle
4. Jean-Baptiste Dumond, photographe de nature et journaliste
5. Éric Fabre, consultant
6. Francis Hallé, botaniste
7. Séverine Gaspari, professeure agrégée
8. Béatrice Kremer-Cochet, naturaliste
9. Pierre-François Le Gal, inspecteur des finances publiques
10. Emmanuel Mathieu, ingénieur
11. Franck Mackowiak, directeur de l'immobilier
12. Christian Riboulet, expert forestier
13. Annik Schnitzler, professeure émérite d'écologie
14. Roger Tardy, ingénieur retraité
15. Emmanuel Torquebiau, chercheur émérite spécialisé en agroforesterie

A 17h30 l'assemblée générale a été close à l'issue de ces travaux.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
du 20 juin 2023
portant nomination des membres du Bureau de l'association

Le conseil d'administration dans sa séance du 20 juin 2023 a nommé les membres du bureau :

Président :	Francis HALLÉ
Secrétaire général :	Éric FABRE
Trésorier :	Roger TARDY
Secrétaire général adjoint :	Pierre CHATAGNON
Trésorier adjoint :	Pierre-François LE GAL

Francis Hallé
Président



Éric Fabre
Secrétaire général



4^e ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

10 JUN 2023

SYNTHESE RAPPORT FINANCIER 2022

Compte d'exploitation

Les produits d'exploitation sont passés de 250 995 € (2021) à 341 732 € (2022 +36%). Ils comprennent essentiellement :

- 104 482 € de cotisations (+33%),
- 3 563 € de ventes de brochures (+30%),
- 224 820 € d'autres dons (+74,5%).

Parallèlement les dépenses sont passées de 123 012 € (2021) à 175 948 € (2022 +43%). Les postes essentiels de dépense sont :

- 53 273 € d'honoraires comptabilité, conseils, CAC (+85%),
- 44 447 € de voyages et déplacements (+105%),
- 32 824 € de salaires (+110%),
- 8 240 € de charges sociales (+85%).

Ces dépenses résultent de l'augmentation des activités en 2022 (c.f. le rapport d'activités).

Le résultat d'exploitation passe de 127 982 € (2021) à 165 784 € (2022 +30%).

Le résultat global passe de 128 637 € (2021) à 167 354 € (2022 +30%).

Bilan

Le total du bilan s'élève à 470 189 €.

L'actif comporte essentiellement :

- 58 540 € de créances dont 58 406 € de produits à recevoir,
- 230 002 € de valeurs mobilières (parts sociales Crédit Coopératif et comptes à terme),
- 170 698 € de disponibilités en comptes courants et livrets d'épargne.

Le passif comporte :

- 200 000 € de fonds propres sans droit de reprise suite à la décision de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2022,
- des dettes d'un montant 13 521 €,
- des disponibilités d'un montant de 256 667 € qui sont la somme du report à nouveau de 2021 et du résultat de l'exercice.

Ceci nous conduit à vous demander de voter pour la résolution d'affectation de 150 000 € en fonds associatif pour assurer une base financière solide pour les projets futurs.

2022 est une année d'accroissement significatif de l'activité de l'association.

Conclusion

La situation financière est excellente ce qui permet d'envisager les dépenses à venir (recrutement, honoraires, déplacements, ...) avec sérénité.